



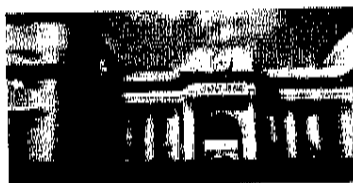
le 12/02/14

Bonjour,

veuillez trouver ci-joint une question écrite relative à la
problématique de laboratoires de Biologie Médicale.
Tous les laboratoires nous avaient également alertés.

Bonne nuit

Bureau de Jean-Luc ROUSSEAU
01 40 63 32 90



espace députés
questions écrites et orales



Impression de la question 06-00167

Type de questions QE

Ministère Interrogé : ASO - Ministère des affaires sociales et de la santé

Question n° 06-00167 : du 06/03/2014 à 13:04 - Date non fixée

M. Jean-Luc Moudenc attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la réforme de la biologie médicale. En France, il demeure heureusement de nombreux laboratoires indépendants mais l'harmonisation européenne leur impose des exigences drastiques de qualité ; en 2012, 1 000 structures auraient été fermées, faute de pouvoir se mettre aux normes. Si l'on peut admettre la nécessité de faire baisser le coût des examens médicaux et de mieux encadrer la biologie médicale afin d'éviter des erreurs d'analyse, l'accréditation par le comité d'accréditation spécialisé dans le secteur de l'industrie (COFRAC), semble poser de réels problèmes aux laboratoires, tout comme l'application de normes industrielles très contraignantes. Aussi, il lui demande quelles mesures elle entend prendre pour protéger les laboratoires indépendants afin d'éviter la financiarisation de ce secteur de la santé et de maintenir un tissu sanitaire de qualité sur tous les territoires.

Fermer